

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3175

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Approbation de la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune urbaine de Rabat et la Ville de Lyon pour la période 2013-2015**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales**

Rapporteur : Monsieur Julien-Laferrière

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3175**

commission principale : développement économique

objet : **Approbation de la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune urbaine de Rabat et la Ville de Lyon pour la période 2013-2015**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2002, la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat entretiennent d'importantes relations de partenariat technique. Celles-ci se sont concrétisées à travers plusieurs accords successifs de coopération décentralisée. Il s'agit plus précisément de :

- un protocole de coopération entre la Commune urbaine de Rabat, la Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon, approuvé par le Conseil de communauté du 7 juillet 2003,
- la convention de coopération décentralisée pour la période 2006-2008 entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat, approuvée par le Conseil de communauté du 19 septembre 2005,
- le projet "Appui au renforcement durable des capacités de maîtrise d'ouvrage de la Commune urbaine de Rabat en matière de déplacements et transports publics urbains" 2007-2009 dans le cadre du programme d'appui à la décentralisation (PAD Maroc). Ce programme soutenu financièrement par le ministère des affaires étrangères (MAE) a fait l'objet d'un protocole de financement entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat en date du 11 avril 2007, et d'un protocole de gestion de projet entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Corail, en date du 5 avril 2007,
- la convention de coopération décentralisée pour la période 2009-2011 entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune urbaine de Rabat, approuvée par le Conseil de communauté en date du 15 décembre 2008,
- la convention de coopération entre la Communauté urbaine de Lyon, la Société de Tramway de Rabat Salé (STRS) et l'Agence Française de Développement (AFD), approuvée par le Conseil de communauté en date du 28 juin 2010 et portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la STRS dans le cadre de la réalisation et de la mise en exploitation du tramway.

D'autre part, l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et l'Agence urbaine de Rabat Salé ont signé, le 26 juin 2007, une convention de coopération, renouvelée le 21 janvier 2010.

Dans le cadre de ces multiples accords de coopération, plusieurs domaines de travail ont fait l'objet de nombreux échanges entre les acteurs publics des 2 agglomérations, sous forme d'expertises ou de missions techniques à Rabat, de formations ou de séminaires à Lyon et à Rabat. Il s'agit essentiellement :

- des transports publics et des déplacements,
- du développement urbain,
- du développement durable,
- du développement économique.

Bilan de la coopération pour la période 2009-2011

La période 2009-2011 a été marquée par plusieurs points importants.

Tout d'abord, la poursuite du travail sur les transports publics et les déplacements a permis de favoriser le dialogue entre les institutions marocaines intervenant dans ce champ de compétences, de parfaire la connaissance de la situation de Rabat et de créer une équipe d'experts lyonnais capable de répondre aux différentes demandes. Ce travail a poursuivi celui engagé depuis 2007 dans le cadre du PAD Maroc, il s'est diversifié avec l'appui apporté à la STRS depuis 2010 et il continue à être l'un des sujets principaux de la coopération entre les 2 agglomérations.

Les échanges sur la planification urbaine, notamment en lien avec les transports, se sont intensifiés principalement par le biais des deux Agences d'urbanisme de Lyon et de Rabat Salé.

Un travail exploratoire sur l'axe du développement durable a permis de faire émerger une réflexion plus globale comme celle engagée par la Ville de Rabat dans l'élaboration de son plan communal de développement (PCD).

On soulignera, par ailleurs, le retour de la Ville de Rabat dans le réseau des villes lumières "LUCI" et son arrivée dans celui des villes gourmandes "DELICE".

Enfin, on a pu proposer l'organisation d'échanges économiques réguliers avec des entreprises des 2 agglomérations et des perspectives d'évolution des axes de travail pour les années à venir sont aujourd'hui disponibles.

En termes quantitatifs, les engagements pris sur le nombre de missions techniques et d'accueil à Lyon ont été parfaitement respectés et dépassés, avec un total de 39 échanges réalisés (missions d'expertise à Rabat et accueils à Lyon) sur les 36 prévus.

Plan d'actions de la coopération 2013-2015

La nouvelle convention prévoit de poursuivre les actions qui forment le cœur de cette coopération depuis plusieurs années et d'ouvrir un nouveau champ d'investigation avec la Ville de Lyon dans le domaine social.

Les axes proposés sont les suivants.

L'urbanisme et le développement durable : il s'agit d'accompagner la Commune urbaine de Rabat dans la gestion de son développement urbain à la fois sur ses prérogatives propres mais aussi dans son rôle de partenaire auprès des institutions en charge des stratégies de développement. Il est notamment proposé de l'accompagner dans le suivi et la gestion de son PCD, de renforcer ses capacités dans la mise en place de politiques stratégiques et dans la gestion du patrimoine bâti historique.

Les transports publics et les déplacements : il s'agit de poursuivre les actions menées depuis 2007 avec notamment le renforcement des services de la Commune urbaine de Rabat, la poursuite du travail effectué sur le lien entre transports et urbanisme, la poursuite de la coopération avec la STRS et l'amorce du dialogue entre les partenaires locaux dans la gestion des bus.

L'action culturelle, sociale et la petite enfance : ce nouvel axe développé avec les services de la Ville de Lyon devrait permettre la mise en oeuvre d'une politique culturelle et sociale comme composante d'une politique locale de développement humain. Le programme de travail détaillé de ce nouvel axe devra être co-construit durant la première année de la convention.

Ce programme de coopération sera mis en oeuvre selon les modalités suivantes.

La Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Lyon s'engagent à organiser des missions d'expertise techniques d'une semaine auprès de la Commune urbaine de Rabat (6 par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 par an en moyenne).

La Communauté urbaine de Lyon prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement de 4 missions par an, les frais d'hébergement pour l'accueil de 5 stagiaires par an, ainsi que les frais de communication et de traduction.

La Ville de Lyon prendra en charge les frais de déplacement et d'hébergement de 2 missions par an, ainsi que les frais d'hébergement pour l'accueil d'un stagiaire par an.

La Commune urbaine de Rabat prendra en charge les frais de déplacement des stagiaires.

Budget prévisionnel de la convention de coopération

Le budget prévisionnel annuel des 3 partenaires se répartit de la manière suivante (en €) :

Libellé	Dépenses valorisées	Dépenses directes	Total
Communauté urbaine de Lyon	35 600	17 500	53 100
Ville de Lyon	10 000	4 500	14 500
Commune urbaine de Rabat	6 000	3 600	9 600
Total	51 600	25 600	77 200

La contribution totale de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 159 300 € pour les 3 années de la convention et se répartit comme suit :

- 106 800 € en dépenses valorisées (temps de travail, charges afférentes au fonctionnement des services),
- 52 500 € en coûts directs (prestations diverses, déplacements, etc.) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention tripartite de coopération décentralisée entre la Commune urbaine de Rabat, la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2013-2015 représentant un montant total de dépenses prévisionnelles de 159 300 €, dont 106 800 € de dépenses valorisées et 52 500 € de prestations directes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses des prestations directes qui en résulteront, soit 52 500 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013, 2014 et 2015 - chapitre 011 - fonction 048 - opération n° 0P02O1916.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.